

RAPPORT DE
LA COMMISSION DE RÉFLEXION
SUR LA MODERNISATION
DES COMMÉMORATIONS PUBLIQUES

SOUS LA PRÉSIDENCE
D'ANDRÉ KASPI

NOVEMBRE 2008

AVANT-PROPOS



Depuis toujours, commémorations et cérémonies structurent la mémoire collective des sociétés autour de valeurs partagées, tout en contribuant au sentiment d'appartenance commune.

Les grandes commémorations nationales que nous célébrons aujourd'hui sont le produit de notre riche Histoire. Elles en rappellent, depuis l'établissement du régime républicain, à la fin du XIX^{ème} siècle, les heures glorieuses et les heures tragiques.

Au fil des temps, ces commémorations ont évolué, restant ainsi à l'écoute de la demande sociale contemporaine. Elles doivent aujourd'hui pouvoir s'adapter à nouveau, pour jouer pleinement leur rôle fédérateur et contribuer, pour reprendre les mots du Président de la République le 10 janvier 2008, à «une politique de mémoire mieux adaptée aux évolutions de notre société, plus conforme à la diversité de notre pays et plus en phase avec les attentes des jeunes générations».

C'est pourquoi mon prédécesseur, Alain Marleix, a souhaité confier une mission de réflexion sur ce thème à une commission d'experts présidée par l'historien André Kaspi.

Arrivée au terme de ses travaux, la commission vient de me rendre son rapport. Je souhaite remercier chacun des membres de la commission pour son investissement personnel, mais aussi l'ensemble de la commission pour la richesse des regards croisés qu'elle a portés sur nos grandes commémorations. Je tiens à

remercier tout particulièrement son président, le professeur André Kaspi, qui a mené les travaux de la commission avec une très grande autorité intellectuelle.

Il a souhaité procéder à une très large consultation, en donnant la parole à tous les acteurs concernés, monde combattant, élus, préfets, enseignants, mais aussi journalistes, acteurs du tourisme et de la culture, responsables associatifs et personnalités. Dans le concert des voix qui se sont exprimées, je tiens à saluer particulièrement les associations combattantes pour l'intérêt qu'elles ont manifesté, dès le début, pour cette démarche et pour les positions qu'elles ont tenu à exprimer.

Les propositions formulées par la commission l'ont été en toute indépendance. Elles s'appuient sur de multiples témoignages, relayées par une réflexion approfondie sur la mémoire et son rapport à l'Histoire. Elles sont d'une grande richesse et de nature à alimenter la réflexion et inspirer les décisions des pouvoirs publics. Les préfets, les élus, les associations, mais également les enseignants, y trouveront très certainement confirmation de leurs intuitions ou un encouragement à leurs pratiques.

La célébration du 90^e anniversaire de la Première Guerre mondiale et l'émotion suscitée par la disparition du dernier Poilu ont montré, encore récemment, l'attachement des Français à leur Histoire et aux grandes commémorations.

Ce rapport vient donc à point nommé. Je suis convaincu qu'il viendra utilement nourrir et stimuler le débat public.

Jean-Marie Bockel

Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

*Le Secrétaire d'Etat à la Défense
chargé des Anciens Combattants*

Paris, le 28 NOV. 2007

Monsieur le Professeur,

Je vous remercie d'avoir bien voulu accepter de présider une commission chargée de réfléchir au sens et au contenu des commémorations publiques.

L'importance de notre mémoire nationale et de notre identité républicaine mérite en effet qu'une étude approfondie soit menée notamment auprès des jeunes générations qui n'ont pas connu les événements commémorés.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'évaluer la multiplication actuelle des commémorations, leur sens et leur charge mémorielle.

A chaque époque, les formes et les rites évoluent. La transmission des faits marquants de notre mémoire nationale implique désormais des approches pédagogiques et culturelles nouvelles.

Il est indispensable d'associer l'ensemble de la Nation dans sa diversité, à ces événements.

Pour vous aider dans le déroulement de votre mission, j'ai demandé à la direction du patrimoine, de la mémoire et des archives du ministère de la Défense de vous apporter son soutien et de vous faciliter tout contact avec les autres administrations.

Il vous appartiendra d'auditionner toutes les personnes dont vous estimeriez la contribution et la jugeriez utile.

Je souhaite pouvoir bénéficier de vos travaux avec un rapport d'étape à la fin du premier semestre 2008.

Je vous renouvelle mes remerciements et vous prie de croire, Monsieur le Professeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Très cordialement
Marleix

Alain MARLEIX

Monsieur André Kaspi
25 Avenue Gallieni
94100 Saint-Maur

SOMMAIRE

RAPPORT DE LA COMMISSION DE RÉFLEXION SUR LA MODERNISATION DES COMMÉMORATIONS PUBLIQUES	09
▶ LES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU RAPPORT	09
▶ LES MISSIONS DE LA COMMISSION	12
▶ LES MÉTHODES DE TRAVAIL DE LA COMMISSION	14
▶ LE NOMBRE CROISSANT DES COMMÉMORATIONS	20
▶ À LA RECHERCHE D'UNE EXPLICATION	23
▶ LES CONSÉQUENCES DE L'INFLATION	26
▶ UNE RÉVOULTION LENTE	28
▶ LES RITUELS	35
▶ LES CÉRÉMONIES TRADITIONNELLES	37
▶ LA TRANSMISSION DE LA MÉMOIRE	38

RAPPORT DE LA COMMISSION DE RÉFLEXION SUR LA MODERNISATION DES COMMÉMORATIONS PUBLIQUES

LES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU RAPPORT

La commission avait pour objectif de réfléchir sur le nombre et le déroulement des commémorations publiques. Après avoir entendu les associations d'anciens combattants et une quarantaine d'invités, elle aboutit aux conclusions suivantes :

- 1 - **Les commémorations publiques ou nationales sont trop nombreuses.** Elles atteignent aujourd'hui le nombre de 12, soit deux fois plus qu'en 1999. Leur nombre pourrait encore augmenter dans les années à venir. Ce qui entraîne une désaffection et une incompréhension de la part d'une très grande majorité de la population, un affaiblissement de la mémoire collective, des particularismes qui vont à l'encontre de l'unité nationale.
- 3 - **Trois dates devraient faire l'objet d'une commémoration nationale :** le 11 novembre pour commémorer les morts du passé et du présent, le 8 mai pour rappeler la victoire sur le nazisme et la barbarie, le 14 juillet qui exalte les valeurs de la Révolution française. Bien entendu, dans toute la mesure du possible, les commémorations nationales seront intégrées dans le processus de la construction européenne.
- 3 - **Les autres dates ne seraient pas supprimées.** Elles deviendraient des commémorations locales ou régionales. De temps à autre, elles revêtiraient un aspect exceptionnel, comme ce fut le cas en 2004 pour les débarquements alliés de 1944.

4 - Il ne suffit pas d'exprimer des exigences à l'égard de l'Education nationale et des médias. **Il faut inventer des formes nouvelles de commémoration, qui contribueront à transmettre la mémoire des grands événements de notre histoire.** De là, un effort particulier dans plusieurs directions :

- ▶ donner une plus forte ampleur au tourisme de mémoire, qui offre la possibilité de visiter des lieux historiques, de rassembler sur le plan national et sur le plan international ;
- ▶ inciter les établissements scolaires à mettre au point des projets pédagogiques, qui ne seront pas limités à la date commémorée, mais permettront une réflexion approfondie sur sa signification ;
- ▶ préparer à l'intention de la presse écrite, de la presse radio - télévisée et électronique des programmes, des événements qui retiennent l'attention des lecteurs et des téléspectateurs.

5 - **Ne pas tout attendre de l'Etat central.** Les collectivités territoriales doivent tenir une place primordiale. C'est d'elles que partiront les initiatives les plus novatrices. C'est elles qui mettront sur pied des journées de la mémoire, adaptées aux lieux. Chacune d'elles peut apporter sa contribution à la sauvegarde de la mémoire nationale.

Le 13 décembre 2007, M. Alain Marleix, secrétaire d'Etat à la Défense, chargé des anciens combattants, a pris un arrêté qui porte création d'une commission «chargée de réfléchir à l'avenir et à la modernisation des commémorations et des célébrations publiques organisées par le secrétaire d'Etat à la Défense, chargé des anciens combattants».

La commission, présidée par le professeur André Kaspi, professeur émérite à l'Université de Paris I, est composée de :

- ▶ Jean-Pierre Bardet, professeur émérite à la Sorbonne ;
- ▶ Robert Belot, professeur à l'Université de technologie de Belfort ;
- ▶ Françoise Berger, maître de conférences à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble ;
- ▶ Bernard Cottret, professeur à l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- ▶ Frédéric Casadesus, journaliste à *Réforme* ;
- ▶ Gérard Delbauffe, président du Souvenir français ;
- ▶ Patrice Gélinet, journaliste à Radio-France ;
- ▶ Anne Grynberg, professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales ;
- ▶ Philippe Joutard, ancien Recteur ;
- ▶ Stéphane Khémis, directeur de *l'Histoire, de la Recherche*, et du *Magazine littéraire* ;
- ▶ Marie-Claire Lavabre, directrice de recherches au CNRS ;

- ▶ le général d'Armée Hervé Le Riche, inspecteur général des armées ;
- ▶ Emmanuel Le Roy Ladurie, de l'Académie des sciences morales et politiques ;
- ▶ Bertrand de Saint-Vincent, journaliste au *Figaro* ;
- ▶ Jean-François Sirinelli, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris ;
- ▶ Hubert Tison, secrétaire général de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie ;
- ▶ Catherine Wihtol de Wenden, directrice de recherches au CNRS.

LES MISSIONS DE LA COMMISSION

L'arrêté ministériel énonce les trois missions qui sont assignées à la commission :

«1° [...] dresser le bilan de la situation actuelle, en ce qui concerne le nombre, les formes et le contenu des commémorations publiques existantes.

2° [...] formuler des propositions susceptibles de renforcer l'appropriation des commémorations par les citoyens et notamment les jeunes générations : calendrier des commémorations, contenu et sens mémoriel, déroulement des cérémonies.

3° [...] formuler toutes recommandations de nature pédagogique, culturelles ou liées au tourisme de mémoire quant à leur déroulement.»

Lors de l'installation de la commission, M. Alain Marleix a précisé ces missions. Les commémorations, a-t-il déclaré, «sont nombreuses,

et les dates commémoratives se sont récemment multipliées au point qu'une forme de saturation se fait jour depuis quelques années, identifiée tant par les acteurs de ces cérémonies que par les observateurs extérieurs: trop de commémorations nuit peut-être à la commémoration. D'autre part, ces commémorations qui ont un sens évident pour les témoins des événements sont certainement plus difficiles à comprendre pour leurs descendants. Ces témoins ont pendant longtemps assuré un rôle de transmission irremplaçable, mais leur disparition progressive laisse une place vide et amène à réfléchir à d'autres formes de transmission.» Le secrétaire d'Etat a souhaité que la commission puisse mener sa réflexion «en toute indépendance».

Dans son intervention du 10 janvier 2008, le président de la République a présenté ses vœux aux Armées et aux Anciens combattants. Il a rappelé sa volonté de définir une politique de la mémoire.

«Les cérémonies également doivent évoluer, a-t-il précisé, pas pour le bénéfice ou le plaisir de changer, mais pour toucher un public plus jeune, qui n'a pas connu ce que nous commémorons. On ne peut pas avoir les mêmes cérémonies commémoratives alors que, par la force des choses, il y aura de moins en moins de témoins directs et ne pas comprendre ça, me semble-t-il, c'est offenser le devoir de mémoire. Les cérémonies, à partir du moment où les acteurs eux-mêmes ne seront plus présents par la force des choses, ces cérémonies doivent évoluer pour être adaptées à un public plus jeune. [...] La mémoire, ce n'est pas la nostalgie du passé, c'est la préparation de l'avenir. La mémoire, ce n'est pas quelques vieux souvenirs qu'on exhume quelques heures dans l'année. La mémoire, c'est les valeurs qu'on célèbre, qu'on respecte et dont ont décrit l'actualité pour les plus jeunes de notre pays. Ca vaut la peine, me semble-t-il, de se donner un peu de mal pour faire cette politique de mémoire mieux adaptée aux évolutions de notre société et plus conforme à la diversité de notre pays, et plus en phase avec les attentes des jeunes générations, un politique de mémoire moderne. Parce que la mémoire, c'est la modernité.»

LES MÉTHODES DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

La feuille de route ne laisse subsister aucune équivoque. Mais la tâche de la commission est délicate. La définition de ses missions a souvent inquiété. Les associations soulignent que «les commémorations sont un terrain miné» et font allusion aux querelles sur certaines dates commémoratives. Elles attendent avec impatience les conclusions et les recommandations. Les élus, nationaux et locaux, espèrent des réponses claires aux questions qu'ils affrontent tout au long de l'année. Les médias tentent de recueillir des informations qui seraient autant de «scoops». Le moment venu, l'opinion publique réagira, car, de toute évidence, le calendrier et le rituel des commémorations stimulent l'intérêt du plus grand nombre. Enfin, d'autres commissions ont travaillé en même temps sur le même sujet, notamment la Mission d'information de l'Assemblée nationale sur les questions mémorielles qu'a mise en place le président Bernard Accoyer. Des échanges ont eu lieu d'une commission à l'autre, mais ils n'ont pas évité les confusions et les ambiguïtés sur les objectifs et sur les recommandations.

Quoi qu'il en soit, la commission a tenu des réunions bimensuelles, le mardi de 15 heures à 18 heures. Chacune des réunions a été consacrée à un thème : les administrations, les enseignants, les médias, les expériences étrangères, les musées, etc. D'éminentes personnalités ont été reçues et ont apporté un témoignage de très haute qualité. Des membres de la commission ont, en raison de leurs compétences et de leurs fonctions, été auditionnés. Ce fut le cas du contrôleur général Gérard Delbauffe, président national du Souvenir français, de Patrice Gélinet, de Bertrand de Saint-Vincent et de Frédérick Casadesus, tous trois journalistes, de Françoise Berger, spécialiste de l'histoire de l'Allemagne.

Quant à la liste des invités, elle est à la fois longue et impressionnante.

Elle comprend :

- ▶ Claude Baland, préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- ▶ Serge Barcellini, chargé de mission pour la commémoration du 90^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918 auprès du secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants ;
- ▶ Martine de Boisdeffre, directrice des Archives de France ;
- ▶ M. Bougourd, professeur d'histoire au lycée Jean Zay d'Aulnay-sous-Bois, accompagné de deux élèves de 1^{ère} ES. Deux élèves de 3^{ème} du collège Gustave Flaubert de Paris ont également été auditionnés lors de la même séance ;
- ▶ l'amiral Brac de la Perrière, président du Comité du débarquement et de l'association Normandie - Mémoire ;
- ▶ Odette Christienne, adjointe au maire de Paris, en charge des questions de défense ;
- ▶ le général Jean Combette, président de «La Flamme sous l'Arc de Triomphe» ;
- ▶ le préfet Rémy Enfrun, directeur général de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
- ▶ Thierry Garrel, responsable de l'unité Documentaires d'Arte ;

- ▶ Isabelle Gougenheim, directrice de l'Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense ;
- ▶ Yann Gourio, sous-préfet de Bayeux ;
- ▶ Sihem Habchi, présidente de l'Association *Ni putes ni soumises* ;
- ▶ Danielle Hervieu-Léger, présidente de l'Ecole des hautes études en sciences sociales et membre de la commission du Livre blanc de la défense ;
- ▶ Guillaume Klossa, conseiller spécial auprès du secrétaire d'Etat aux affaires européennes ;
- ▶ Emmanuel Laurentin, journaliste à France Culture ;
- ▶ Christine Levisse - Touzé, directrice du musée Jean Moulin - Maréchal Leclerc de Paris ;
- ▶ Lionnel Luca, député des Alpes-Maritimes ;
- ▶ le contrôleur général Eric Lucas, directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense ;
- ▶ François Malhanche, directeur de cabinet du préfet du Pas-de-Calais ;
- ▶ Jean-Philippe Moinet, conseiller auprès du ministre de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire ;
- ▶ Pierre Morel, vice-président de la Fondation de la Résistance et président du comité d'action de la Résistance ;

- ▶ Claude Morillon, professeur d'histoire au lycée Guérin de Niort ;
- ▶ Jean-Louis Nembrini, directeur général de l'enseignement scolaire du ministère de l'Education nationale ;
- ▶ Pierre Nora, de l'Académie française ;
- ▶ Jean-Robert Pitte, de l'Académie des sciences morales et politiques ;
- ▶ Eric Raoult, député - maire du Raincy ;
- ▶ Paule René-Bazin, conservatrice générale du patrimoine ;
- ▶ Denis Simonneau, directeur de cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires européennes ;
- ▶ Eric Till, professeur d'histoire au lycée Victor Duruy de Paris ;
- ▶ Simone Veil, ancienne ministre, présidente d'honneur de la Fondation pour la mémoire de la Shoah ;
- ▶ les représentants de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de la Russie et de l'Italie (David Symons, Paula Bauer et Karine Stallin, colonel Chuprina, lieutenant-colonel Parmiggiani).

A cette liste, il faut ajouter celle des présidents des principales associations d'anciens combattants. Les présidents ont été reçus, l'un après l'autre, par le président de la commission, assisté suivant les circonstances par un ou deux membres de la commission.

Chacun a pu exprimer son opinion, répondre aux questions de fond, avancer des propositions qui ont été prises en compte. Plusieurs associations ont rédigé un aide-mémoire à l'intention de la commission.

Ont été consultées :

- ▶ l'Union nationale des combattants ;
- ▶ l'Association nationale des médaillés de la Résistance française ;
- ▶ la Fédération nationale André Maginot des anciens combattants ;
- ▶ l'Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants, victimes de guerre et des jeunesses de l'union fédérale ;
- ▶ l'Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants et de victimes de guerre ;
- ▶ la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie ;
- ▶ l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre ;
- ▶ l'Association nationale des anciens et amis de l'Indochine et du souvenir indochinois ;
- ▶ la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc ;
- ▶ l'Association de soutien à l'armée française ;
- ▶ la Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance ;

- ▶ la Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes ;
- ▶ l'Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus ;
- ▶ l'Assemblée des Français de l'étranger ;
- ▶ la Fondation pour la mémoire de la déportation ;
- ▶ la Fondation pour la mémoire de la shoah ;
- ▶ les «Oublié(e)s de la mémoire» ;
- ▶ l'Association nationale et fédérale d'anciens sous-officiers de carrière de l'armée française ;
- ▶ l'Association des résistants du 11 novembre 1940 ;
- ▶ la Fédération nationale des plus grands invalides de guerre ;
- ▶ la Fédération des sociétés d'anciens de la Légion étrangère ;
- ▶ l'Union nationale des parachutistes.

La commission tient à remercier chaleureusement celles et ceux qui ont accepté de participer à ses débats. Leurs réflexions ont été particulièrement précieuses. Beaucoup de leurs suggestions ont été prises en compte. Sans leur témoignage, il aurait été difficile de parvenir à de solides conclusions. C'est dire aussi que la commission a pu connaître les points de vue de milieux différents. Au cours de chacune des réunions, le même scénario a été suivi. Les invités ont été priés de répondre aux questions qui découlent des objectifs de la commission. Puis, une discussion informelle, vivante et aussi libre que possible s'est déroulée pendant deux ou trois heures.

Un compte rendu de chacune des réunions a été établi par la DMPA, en l'occurrence Marie-Hélène Joly, directrice adjointe, Daniel Fleury et Sarah Gensburger, auxquels la commission exprime ses chaleureux remerciements.

LE NOMBRE CROISSANT DES COMMÉMORATIONS

L'évolution récente réclame une prise de conscience et une action politique. En effet, 12 journées sont répertoriées dans la catégorie des commémorations nationales, étant entendu que les commémorations nationales équivalent aux commémorations publiques.

Le 14 juillet relève de la présidence de la République. Le projet de loi dispose que « La République adopte comme jour de fête nationale annuelle le 14 juillet ». Signé par 60 députés, il est adopté par la Chambre le 8 juin 1880 et peu après par le Sénat. La loi est promulguée le 6 juillet 1880. La journée commémorative de l'abolition de l'esclavage, fixée au 10 mai, dépend du ministère de la Culture. La date correspond à la date d'adoption finale par le Parlement le 10 mai 2001 de la «loi Taubira». Par cette loi, la République reconnaît la traite négrière comme crime contre l'humanité, demande que les programmes scolaires accordent à la traite et à l'esclavage la place qu'ils méritent et prévoit l'organisation d'une journée commémorative.

La Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) du ministère de la défense est chargée d'organiser 9 cérémonies nationales, établies par la loi ou par décret, plus une qui repose sur l'usage.

Ce sont :

- la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation (loi du 14 avril 1954), célébrée le dernier dimanche d'avril ;

- ▶ la commémoration de la victoire de 1945, soit le 8 mai (lois et décrets se sont succédé pour fixer les modalités. La loi du 2 octobre 1981 fait du 8 mai un jour férié et chômé) ;
- ▶ la fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme, soit le 2^{ème} dimanche de mai (loi du 10 juillet 1920) ;
- ▶ la journée nationale d'hommage aux «morts pour la France» en Indochine, soit le 8 juin (décret du 26 mai 2005) ;
- ▶ la journée nationale commémorative de l'appel du général de Gaulle du 18 juin 1940 (décret du 10 mars 2006) ;
- ▶ la journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux «Justes» de France, soit le dimanche le plus proche du 16 juillet (loi du 10 juillet 2000) ;
- ▶ la journée nationale d'hommage aux harkis et aux membres des formations supplétives, soit le 25 septembre (décret du 31 mars 2003) ;
- ▶ la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 (loi du 24 octobre 1922) ;
- ▶ la journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, soit le 5 décembre (décret du 26 septembre 2003) ;
- ▶ S'y ajoute la cérémonie en hommage à Jean Moulin, qui se déroule à Paris au Panthéon, le 17 juin. Elle n'est organisée par aucun texte législatif ou réglementaire. Elle répond à un usage.

En dehors de cette liste, la DMPA a également été chargée par le Haut conseil de la mémoire combattante d'organiser de grands anniversaires: ainsi le 6 juin (débarquement allié en Normandie) et le 15 août (débarquement allié en Provence) ont fait l'objet d'une commémoration exceptionnelle en 2004. En janvier 2005, ce fut le 60^{ème} anniversaire de la libération des camps nazis ; en 2007, le 150^{ème} anniversaire des Tirailleurs sénégalais.

En dehors de la DMPA, d'autres dates sont inscrites au calendrier des commémorations. L'Organisation des Nations unies a fixé au 27 janvier la journée internationale de la shoah. Un hommage exceptionnel fut rendu, en octobre 2007, à Guy Môquet à l'instigation du Président de la République. Le ministère de la culture est chargé de dresser et publier chaque année la liste des grands anniversaires commémoratifs (cinquantenaires, centenaires, cent-cinquantenaires, etc.) en couvrant tous les domaines (politique, culturel, artistique, militaire, scientifique et technique...). On aurait tort d'oublier les innombrables journées nationales destinées à rendre hommage ou à sensibiliser le public à divers phénomènes (journée de la femme, journée de la lutte contre le sida, journée de la protection de l'enfance, etc.). Il faudrait aussi énumérer les commémorations locales et régionales. Sans négliger les variantes qui touchent, par exemple, aux libérations de 1944 (25 août à Paris, et d'autres dates ailleurs) ou bien à l'abolition de l'esclavage (27 avril à Mayotte, 22 mai en Martinique, 27 mai en Guadeloupe, 10 juin en Guyane, 20 décembre à La Réunion).

Ce n'est pas tout. Des demandes ont été exprimées qui pour le moment n'ont pas été satisfaites. D'anciens résistants souhaitent que soit commémoré le 27 mai 1943, date à laquelle s'est réuni pour la première fois le Conseil national de la Résistance. Des partisans de la construction européenne militent pour que le 9 mai soit déclaré journée de l'Europe, car le 9 mai 1950, Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, a proposé la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

En résumé, sur les 12 commémorations nationales, 6 ont été créées entre 1880 et 1999; les six autres, en l'espace de sept ans, entre 1999 et 2006. On peut parler d'un phénomène inflationniste, qui n'a pas fini d'exercer ses effets. Rien ne prouve que la liste ne s'allongera pas dans un avenir proche. Les créations les plus récentes portent toutes, à l'exception d'une seule, sur des événements postérieurs à 1940. Les grandes dates de notre histoire ne sont pas prises en compte, à la différence des Britanniques, par exemple, qui commémorent encore aujourd'hui leur victoire de Trafalgar. De notre côté, qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, nous ne célébrons pas la victoire de Poitiers (732), celle de Bouvines (1214), celle de Fontenoy (1754) ni celle d'Austerlitz (1804). Les commémorations ont une histoire. De nouvelles peuvent être créées ; d'autres, supprimées. Aucune d'elles n'a vocation à l'éternité.

À LA RECHERCHE D'UNE EXPLICATION

Si l'on veut arrêter l'inflation, encore faut-il en comprendre les origines. La France d'aujourd'hui a cessé de mettre en valeur de grands mythes nationaux. L'exemple du 14 juillet est, de ce point de vue, instructif. La fête nationale a été instaurée pour célébrer le régime républicain et les valeurs sur lesquelles il est fondé. Dans le même temps, elle a, dès 1880, revêtu un caractère particulier avec l'exaltation de la force militaire, mise au service de l'idéal républicain. Les chansonniers encourageaient les Français en 1886 à aller «fêter, voir et complimenter l'armée française». Ils applaudissaient «Not' brave général Boulanger» qui semblait annoncer la prochaine revanche sur l'Allemagne. Le 14 juillet 1919, les soldats français et alliés, précédés par leurs chefs, défilaient sous l'Arc de Triomphe et recevaient un accueil enthousiaste sur les Champs Élysées. Dans les deux circonstances, on percevait un élan national, une unité, l'affirmation de valeurs partagées par tous (ou presque tous). La fête de Jeanne d'Arc, le ravivage de la flamme portaient un message identique. Dans les moments les plus tragiques de l'histoire la plus récente, en particulier entre 1940 et 1944, on retrouve ce patriotisme

qui pousse des Résistants à affronter l'Occupant pour que ces anniversaires fondateurs ne soient pas oubliés. Il est d'ailleurs significatif qu'en 1945, le général de Gaulle célèbre la fin de la guerre en unissant la croix de Lorraine et Jeanne d'Arc.

Aujourd'hui, qui prête encore attention à la fête de Jeanne d'Arc, récupérée il est vrai par un parti politique d'extrême - droite ? La ville d'Orléans, sans doute, mais pas la nation. Or, une commémoration nationale est, avant tout, comme l'adjectif le rappelle, l'occasion d'un rassemblement de la nation. C'est une communion qui se distingue de la communion religieuse, dans la mesure où elle est décidée par le pouvoir politique et qu'elle repose, non pas sur des croyances, mais sur la mémoire collective. Elle donne à tous les citoyens l'occasion de vivre ensemble, de plonger ensemble dans le passé pour mieux affronter l'avenir.

Elle doit susciter la réunion, que ce soit dans la joie ou dans le recueillement. Ce n'est pas ce qui se passe au début du XXI^{ème} siècle. Les familles ont cessé, dans la plupart des cas, de créer et d'entretenir la mémoire nationale. La mémoire nationale a perdu de son intensité.

Les commémorations peuvent être classées en deux catégories. Les unes évoquent des faits militaires, la fin des guerres mondiales, alors que notre pays échappe à la guerre, sur son territoire, depuis plus de 60 ans. Les autres honorent à juste titre les victimes d'hier, mais n'ont-elles pas tendance à nous entraîner dans «la repentance», comme si la France vivait dans l'obsession des crimes qui auraient été commis au cours de sa longue histoire, comme si elle n'aspirait plus qu'à la rédemption pour expier les fautes d'hier et d'avant-hier.

Du coup, bon nombre de commémorations vont à l'encontre de leurs objectifs. Elles ne rassemblent plus. En conséquence des changements qui affectent la composition de la population, des groupes de pression se constituent, qui ne manquent pas de réclamer de la nation la reconnaissance de leur existence, donc de leurs spécificités et de leurs souffrances.

De ce point de vue, le préfet de la Seine - Saint-Denis a dressé, devant la commission, un tableau alarmant. «Tous les jeunes dont il est question sont français, dit-il en substance, mais descendants d'immigrés récents et, dans les classes, il y a souvent des réactions hostiles sur le mode *Nous ne sommes pas français, mais maliens.*» Et, pour mieux informer les membres de la commission, le préfet cite le témoignage d'un jeune professeur d'histoire dont les observations renforcent encore l'analyse du haut fonctionnaire.

Bien entendu, il ne faut peut-être pas généraliser ce témoignage. Des nuances sont nécessaires. D'autres expériences aboutissent à d'autres conclusions. Il n'empêche que l'on aurait tort de négliger le communautarisme et ses effets. C'est cette évolution qui explique les demandes qui parviennent jusqu'aux décideurs politiques. Et, pour des raisons diverses que l'on comprend fort bien, il est difficile de résister à de telles pressions. S'il n'est pas mis un terme à cette tendance, les commémorations se multiplieront. Elles seront alors de moins en moins nationales, de plus en plus particularistes. La France perdra définitivement son unité spirituelle pour devenir un agrégat, plus ou moins lâche, de compassions.

Reste un point qui ne manque pas d'intérêt. Chacun sait depuis longtemps que l'Europe en général, la France en particulier sont entrées dans la civilisation des loisirs. Des commémorations ont acquis un caractère d'inviolabilité, puisqu'elles correspondent à des jours fériés et chômés. Au même titre que Pâques, la Noël ou le Nouvel An, elles font partie du calendrier des fêtes.

Deux conséquences sont inévitables. Il est impossible de revenir en arrière et de supprimer tel ou tel jour férié et chômé - des expériences récentes l'ont amplement démontré. La prudence a poussé le législateur à placer les nouvelles commémorations le dimanche (journée de la déportation, rafle du Vél d'Hiv) ou à ne pas prévoir de congés. Quoi qu'il en soit, la commémoration est associée à la fermeture des établissements d'enseignement, des entreprises et des bureaux. Beaucoup quittent la ville pour gagner des lieux de vacances ou de villégiature.

La commémoration est assimilée à une distraction, une rupture avec la vie quotidienne et le lieu de travail. La signification historique est oubliée. Le pique nique ou la baignade prend la place de la communion. Ce bouleversement vaut pour les commémorations nationales comme pour les fêtes religieuses. Il serait intéressant d'interroger les Français sur la signification de Pâques, du 14 juillet ou du 11 novembre, sans parler de dates encore moins compréhensibles. D'ailleurs, qui saurait, en dehors des spécialistes, citer la liste des 12 commémorations publiques ?

LES CONSÉQUENCES DE L'INFLATION

Les conséquences de l'inflation commémorative ont été longuement décrites par les personnalités que la commission a auditionnées et par les rapports de préfets auxquels nous avons eu accès. Les préfets observent un désintérêt généralisé. Peu de participants, des élus souvent absents, des militaires réticents, de rares écoliers que leurs parents ou leurs maîtres ont fait venir, des anciens combattants de moins en moins nombreux. C'est une véritable désaffection, sauf pour trois manifestations (le 8 mai, le 14 juillet et le 11 novembre). Des explications ? Trop de commémorations revêtent un caractère spécifique ou catégoriel. Ce serait le cas de la journée d'hommage aux morts pour la France en Indochine, de la journée qui commémore la rafle du Vél d'Hiv (en dehors de Paris), de la journée d'hommage aux harkis. Les cérémonies sont trop nombreuses dans un espace de temps réduit (jusqu'à 60, voire 100 par an dans les Vosges et dans la Drôme). Cette multiplication des commémorations ne contribue pas à la paix sociale ; bien au contraire. Le « clientélisme » ou le « communautarisme » mémoriel provoque des revendications nouvelles et incessantes. Un préfet cite, par exemple, les groupes de pression homosexuels qui utilisent les commémorations pour faire état de la victimisation de leurs adhérents. Enfin, ceux qui souhaitent la création ou le maintien d'une cérémonie commémorative n'assistent pas nécessairement à la commémoration proprement dite. Il est vrai qu'on peut aussi souligner que les commémorations offrent

aux anciens combattants l'occasion de se revoir, d'échanger des nouvelles ou des informations familiales. Dans une cité, elles créent du lien social - et ce n'est pas le moindre de leurs mérites. Il n'en reste pas moins qu'on aurait tort de croire qu'une commémoration, fût-elle nationale, peut remplacer une bonne leçon d'histoire ou d'éducation civique.

Des choix contestables brouillent les cartes. Le 5 décembre, par exemple, est rejeté par la majorité des anciens combattants d'Algérie qui s'en tiennent avec fermeté à la date du 19 mars. Il faut reconnaître que le choix du 5 décembre (date de l'inauguration du monument du Quai Branly aux morts d'Algérie, du Maroc et de Tunisie) relève à la fois de l'arbitraire et de la fantaisie. Rien ne le justifie du point de vue historique. Plutôt que trancher entre les partisans du 19 mars et ceux du 16 octobre 1962 (date de l'inhumation du premier soldat inconnu d'Algérie inhumé à Notre-Dame de Lorette), il a été commode de prendre une voie complètement différente. Encore faut-il que la commémoration soit liée à un événement historique. Sinon, elle perd sa raison d'être et ne peut pas susciter une large adhésion.

En résumé, trop de commémorations, mal expliquées, donc mal comprises, ont perdu leur impact. Cela n'a rien d'étonnant ni de désespérant. Il y a tout naturellement une histoire des commémorations. Si l'on ne célèbre plus les victoires de Napoléon Ier ou celles de son neveu, si l'on a oublié les faits d'armes de Turenne et de Condé, c'est sans doute que les régimes que les uns et les autres ont illustrés ne sont plus aujourd'hui «politiquement corrects». C'est aussi et surtout que ces victoires et ces faits d'armes ont cessé d'occuper la mémoire collective. Ils sont tombés dans les oubliettes de l'histoire. Les témoins et les acteurs ont disparu depuis longtemps. Voilà pourquoi les anciens combattants que la commission a entendus expriment une angoisse que nous comprenons fort bien. Ils ont souffert. Ils ont défendu la patrie. Bon nombre de leurs camarades sont morts au combat, sous leurs yeux. Et nous qui bénéficions de leurs sacrifices, nous voudrions oublier ce que nous leur devons? C'est là qu'on aborde la principale

difficulté à laquelle s'est heurtée la commission de réflexion. Tous ses membres sont conscients de leur dette à l'égard des anciens combattants. Mais précisément, nous tenons à ne pas perdre la mémoire, à faire passer le message auprès des plus jeunes, à redonner aux commémorations la vigueur qu'elles méritent. C'est pourquoi, au terme de ces réflexions rudimentaires, nous souhaitons exposer nos principales recommandations.

UNE RÉVOLUTION LENTE

Les membres de la commission sont conscients de la complexité et de l'importance de leur mission. Ils savent que tout changement, fût-il mineur, suscite la surprise d'abord, le mécontentement ensuite, voire l'indignation. Ils comprennent que tout changement, dans le domaine des commémorations, est d'autant plus ressenti douloureusement qu'il touche à l'essentiel, c'est-à-dire à la mémoire d'événements tragiques, glorieux, heureux ou malheureux, précieusement enfouis en chacun d'entre nous.

Ce qui explique la réponse de la plupart des associations d'anciens combattants. Elles approuvent la modification éventuelle du calendrier des commémorations, à condition que l'on attende la disparition de leurs adhérents. Si l'on suivait cette voie, rien ne pourrait changer dans les années à venir aux célébrations qui touchent à la Seconde Guerre mondiale et aux opérations militaires qui l'ont suivie. Dans le reste de la population, un autre obstacle surgit. Il est impossible de faire disparaître des jours fériés. En conséquence, la commission ne souhaite pas tout bouleverser. Elle propose une révolution lente, qui aboutisse à un calendrier rigoureux, fondé sur l'histoire, et non sur les fantasmes que l'histoire fait naître, conforme aux exigences de la France d'aujourd'hui, adapté à l'idée que l'on peut avoir d'une «politique moderne de la mémoire».

Trois dates formeraient le cœur des commémorations nationales. Elles occuperaient, toutes les trois, une place particulière dans les célébrations que l'Etat et les collectivités territoriales mettent sur

piet et auxquelles ils ont le devoir de participer activement. La première d'entre elles est le Quatorze juillet, la fête nationale qui depuis 128 ans est un moment privilégié dans la vie de notre nation. Le rituel a changé. Il s'est renouvelé. Il continue de susciter, dans la population française et à l'étranger, un intérêt constant et une attention soutenue.

Des auditions devant la commission, il ressort que le Onze novembre réunit un large consensus. Les associations d'anciens combattants sont unanimes. Les personnalités que la commission a interrogées apportent leur soutien, plein et entier. L'explication renvoie à notre histoire nationale. Un million et demi de Français sont morts pendant la Grande Guerre. Les monuments aux morts de nos villes et de nos villages en portent témoignage. La longue liste des noms touche la plupart des familles. Lorsque, dans nos communes, un enfant lit le 11 novembre les noms des «morts pour la France», de ces aînés qui ont disparu il y a 90 ans, dont personne ne peut plus évoquer le souvenir, et moins encore l'image, une émotion se dégage. C'est la preuve que cette date rassemble, qu'elle est constitutive de notre unité nationale.

Quelle signification lui donner dans la France et l'Europe de 2008 ? Il y a 90 ans, les Français ont célébré la victoire sur l'Allemagne, la fin d'un conflit brutal et meurtrier, le retour tant attendu de la paix, l'espoir que cette guerre serait «la der des der». Les combattants ont alors exprimé leur soulagement, leur joie d'en avoir fini avec les combats, l'exaltation d'avoir échappé à la mort. La certitude de la victoire est alors essentielle. La meilleure preuve, c'est que les élections de 1919 ont porté au pouvoir une Chambre bleu - horizon qui n'a pas manqué d'insister sur les réparations à exiger de l'Allemagne, sur les compensations territoriales. Voilà pour l'interprétation des historiens. Ce serait une erreur de donner cours à cette interprétation dans les cérémonies officielles. Il serait tout autant erroné d'insister sur la réconciliation entre Allemands et Français et d'accréditer la thèse de la naissance de la construction européenne - une thèse d'autant plus fausse que l'entre-deux-guerres, comme l'expression l'indique, souligne l'échec de toute réconciliation.

En revanche, la commémoration du Onze novembre revêtra une autre signification. La Grande Guerre est la dernière des guerres européennes, même si d'autres nations non européennes y ont participé (par exemple les Etats-Unis) et ont largement contribué à la victoire des puissances occidentales. Elle est aussi la première des guerres mondiales. Elle a fait, en France et ailleurs, des millions de morts et laissé un plus grand nombre encore de mutilés. Elle n'a pas opposé des régimes démocratiques, comme la France ou la Grande-Bretagne, à des régimes, qui ne l'étaient pas comme l'Allemagne. Les deux camps ont eu, au moins pendant une partie du conflit, des alliés qui n'appliquaient pas vraiment les principes démocratiques (la Russie aux côtés de l'Entente, l'Autriche-Hongrie et la Turquie aux côtés des Puissances centrales). Cette guerre met aux prises des nations européennes qui, à bien des égards, reposent sur les mêmes fondements. Vu 90 ans plus tard, le conflit est fratricide. Il n'est pas idéologique. Il met fin à la primauté de l'Europe sur le monde. D'une certaine manière, la Grande Guerre appartient au XIX^{ème} siècle plus qu'elle n'ouvre l'histoire du XX^{ème} siècle. Elle témoigne de la folie des hommes, mais aussi du courage, de l'endurance, du patriotisme. Dans ces conditions, le Onze novembre doit être le jour où l'on commémore les morts pour la France, ceux d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Ainsi définie, cette date prendra une dimension européenne, pourra rassembler les ennemis d'alors, dépasser le consensus national pour parvenir à un consensus international. Elle exprimera, comme il convient, «le devoir de mémoire» que nous devons exercer à l'égard des anciens combattants, le respect que nous leur devons, notre vœu que de tels massacres ne se reproduisent pas.

Deux précisions sont, toutefois, nécessaires. Pour beaucoup de Français, la Grande Guerre n'évoque rien. Ils sont issus, comme on dit, de l'immigration, sous-entendu de l'immigration la plus récente. Leurs parents, moins encore leurs grands-parents, n'habitaient pas notre pays en 1914-1918. Leurs noms ne figurent pas sur les monuments aux morts. Pourquoi se sentiraient-ils concernés ? La réponse est simple. Des soldats africains, nord-africains et asiatiques ont combattu aux côtés des troupes métropolitaines. Il faut sortir de l'oubli leurs faits d'armes, leur

participation active et indispensable. Et puis, l'entrée dans la communauté nationale entraîne que l'on adopte l'histoire de sa nouvelle patrie. Avons-nous tous des ancêtres qui se sont illustrés à Valmy, dans la Grande Armée ou même dans les combats d'Alsace en 1870 ? Napoléon Bonaparte déclarait que de Clovis au Comité de salut public, il se sentait solidaire de l'histoire de la France. N'est-ce pas cette conception qui devrait présider à l'entrée dans la nation ?

La deuxième précision n'est pas moins utile. Il serait illusoire de faire du Onze novembre un *Memorial Day* à la française. Les Américains ont, en effet, choisi une formule qui leur convient. Le dernier lundi du mois de mai, ils rendent hommage à celles et ceux qui ont donné leur vie pour la patrie. Ce qui ne les empêche pas de consacrer le *Veterans' Day* au 11 novembre. Ils réunissent ainsi dans le même souvenir les morts de la Révolution, de la guerre de Sécession, des deux guerres mondiales et des conflits de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Ce choix, une très grande majorité de Français n'en veulent pas. Tout simplement, parce qu'ils tiennent à implanter dans l'histoire, dans la chronologie l'acte de commémoration et qu'ils ne souhaitent pas désigner une date artificielle. Inutile, dans ces conditions, d'imposer à nos concitoyens une formule qui ne répond pas à nos mentalités collectives et ne satisferait personne. Une rumeur attribue à la commission le projet de proposer un *Memorial Day*. Cette rumeur est sans fondement. Il n'a jamais été dans les intentions des membres de la commission de faire de cette rumeur une proposition qu'elle soumettrait aux pouvoirs publics.

Outre le 14 juillet et le 11 novembre, le 8 mai prendrait une place primordiale dans le calendrier des commémorations. La signification profonde du 8 mai, c'est que le nazisme a été vaincu, que l'hitlérisme ne menace plus l'Europe et le reste du monde, que les camps de concentration et d'extermination ont disparu de l'espace qu'occupaient les armées allemandes. C'est la fin du cauchemar que l'Europe a enfanté, qu'elle a traversé, qu'elle a vaincu, cette fois-ci avec le concours décisif des Etats-Unis et de l'Union soviétique. La liberté l'a emporté. Les démocraties sont victorieuses,

encore que l'Union soviétique ne puisse pas être rangée dans cette catégorie. Encore une fois, la commémoration doit revêtir une dimension européenne, puisque le 8 mai 1945 l'Europe s'est débarrassée d'un totalitarisme (sinon des autres formes de totalitarisme).

La commission souhaite que toutes les commémorations de la Seconde Guerre mondiale soient réunies le 8 mai. Cette date revêtirait alors une signification particulièrement forte. Ce ne serait pas la journée des morts au combat ou en déportation, mais l'anniversaire de la victoire sur le nazisme et le fascisme, de la liberté et de la démocratie, de la réconciliation franco-allemande dans la mesure où la chute du nazisme est aussi pour l'Allemagne une libération et la fait entrer dans le camp des démocraties. Ce serait l'occasion de condamner les atteintes aux droits de l'homme, d'exalter les valeurs démocratiques, de rappeler avec force ce que sont les fondements de la civilisation européenne.

Tous les événements qui ont marqué notre histoire nationale de 1939 à 1945 seraient commémorés le 8 mai, y compris les déportations, l'appel du général de Gaulle, les débarquements alliés, l'héroïsme des résistants. Proposition excessive, scandaleuse, insensée? La commission ne le croit pas. La Seconde Guerre mondiale fait l'objet d'un nombre exagéré de commémorations: la journée de la déportation (dernier dimanche d'avril), la capitulation de Reims (7 et 8 mai), l'hommage à Jean Moulin (17 juin), l'appel du général de Gaulle (18 juin), la rafle du Vél d'Hiv (deuxième dimanche de juillet), sans oublier la journée de la shoah (27 janvier) que vient de créer l'ONU ou la première réunion du Conseil national de la Résistance (27 mai) dont la création est demandée par des mouvements de Résistants. Ajoutons les dates qui évoquent le conflit mondial, qui ne sont pas des commémorations publiques et sont, malgré tout, célébrées avec une intense piété : le 6 juin pour le débarquement en Normandie, le 15 août pour le débarquement en Provence, la libération de Paris le 25 août. La France ne peut pas continuer de suivre ce chemin.

On comprend les origines de cette dispersion. La France a été profondément déchirée pendant la Seconde Guerre mondiale. Une poignée de résistants a refusé la défaite. La majorité de la population est longtemps restée attentiste, quand elle ne soutenait pas le régime de Vichy. L'issue de la guerre n'a pas rassemblé toute la nation, à la différence du 11 novembre. Le jour même où les Français applaudissaient à la fin de la guerre en Europe commençaient les troubles de Sétif qui devaient faire des milliers de victimes algériennes. Les anniversaires sont d'autant plus nombreux que chacun d'eux ne renvoie qu'à une partie des Français. Ce sont des mémoires diverses qui se côtoient, et parfois s'opposent. Soixante-trois ans plus tard, il est temps de rassembler les mémoires pour donner une force supplémentaire, une signification profonde à la commémoration.

Est-ce une raison pour qu'on remplace le 8 mai par le 9 mai ? On célébrerait alors la création de Communauté européenne du charbon et de l'acier, l'ancêtre du Marché commun, puis de l'Union européenne. On donnerait ainsi une dimension européenne à notre mémoire. On conforterait ce qu'on dénomme «la mémoire partagée». La suggestion a été débattue à plusieurs reprises par la commission. En effet, la lecture d'un aide-mémoire revêt sans doute une importance capitale pour l'avenir, surtout si elle est faite, dans les salons du Quai d'Orsay, par le ministre des Affaires étrangères. Elle ne peut pas être comparée avec l'annonce que la guerre est finie. Il n'est évidemment pas question d'ajouter un jour férié à la longue liste des jours fériés du mois de mai. Pourtant, les débuts de la construction européenne inaugurent une période nouvelle. Le 9 mai ne rappelle pas la fin d'une guerre, mais l'aube d'une paix en Europe que d'autres continents nous envient. C'est aussi la possibilité de réunir toutes les nations européennes, d'envoyer un message fort à leur jeunesse. Si l'on consacre cette journée, qui ne serait pas fériée, à des débats sur l'avenir de l'Europe, sur le contenu d'une culture européenne qui pointe à l'horizon, n'aura-t-on pas atteint un objectif primordial ? La question reste ouverte, même si la commission a exprimé des réserves.

Que faire des autres commémorations publiques qui n'entreraient plus dans le calendrier que propose la commission ? Il n'est pas question de les supprimer. Elles pourraient conserver leur caractère de cérémonies publiques. Mais elles donneraient lieu à des commémorations régionales, locales, voire privées. Elles seraient même complétées par d'autres manifestations du souvenir, qui n'auraient qu'une résonance locale ou régionale. Les pouvoirs publics y seraient représentés, sans que ce soit un devoir.

Chaque commune, chaque région choisirait la formule qui lui semblera la mieux adaptée. En Normandie, par exemple, le souvenir du débarquement de 1944 reste particulièrement vivace. Le sous-préfet de Bayeux a fait observer que, même si l'Etat cessait d'y participer, les commémorations ne disparaîtraient pas. Des milliers d'étrangers viennent chaque année en pèlerinage sur les plages du débarquement. Ils partagent leurs émotions avec la population locale qui, elle aussi, a souffert des combats terrestres et des bombardements. La ferveur existe. Il n'y a aucune raison d'en interdire la manifestation. La même observation vaut pour la fête de Jeanne d'Arc. La ville d'Orléans lui donne un caractère festif. Pourquoi la remiser dans les placards de l'histoire ? D'ailleurs, chacune de nos régions, presque toutes nos communes sont détentrices d'une mémoire qu'elles tiennent à sauvegarder. Il faut les encourager.

Dans le même esprit, on peut imaginer que tous les 5 ans, ou tous les 10 ans ou tous les 50 ans, l'une de ces commémorations redevienne nationale, que pour cet anniversaire l'Etat lui donne exceptionnellement une place primordiale. Ce fut le cas en 2004 pour les débarquements de 1944, qui, dans les années suivantes, ont été passés sous silence ou presque. Ce pourrait être le cas pour le 18 juin, dont on célébrerait en 2010 le 70^{ème} anniversaire. Lorsqu'une commémoration a lieu de temps à autre, elle prend une dimension plus vigoureuse, provoque un intérêt nouveau, suscite de nouvelles recherches de la part des historiens et atteint un public plus large. Somme toute, une célébration espacée dans le temps imprègne davantage les esprits. La répétition annuelle crée la monotonie, puis l'indifférence - ce qui est contraire à l'esprit commémoratif.

Reste une question délicate que la commission n'a pas esquivée. Comment commémorer la déportation ? En ce début du XXI^{ème} siècle, les déportés pour faits de Résistance expriment leur amertume. L'opinion publique les a oubliés. Elle a trop souvent tendance à croire que les Juifs ont été les seuls déportés. Ce qui, bien évidemment, est contraire à la vérité historique. Tout comme était contraire à la vérité historique, de 1945 aux débuts des années 1980, l'idée que seuls les Résistants avaient été déportés. Dans le calendrier que propose la commission, la déportation des Résistants serait évoquée le 8 mai. Celle des Juifs s'inscrirait naturellement dans la journée de la shoah, le 27 janvier. Cette commémoration internationale est destinée à déclencher une résonance mondiale, puisqu'elle a été décidée par l'Organisation des Nations unies. De plus, la shoah n'est pas un drame limité à la France, même si le régime de Vichy a trop souvent apporté à son concours aux autorités d'Occupation.

LES RITUELS

Les commémorations s'adressent à des publics différents les uns des autres. Ce qui justifie que les rituels ne soient pas identiques. En premier lieu, il faut mentionner les anciens combattants. Ils sont les porteurs de la mémoire. Ils ont pour mission de témoigner pour leurs camarades disparus. Ils sont chargés, en partie du moins, de la transmission aux autres générations. Les cérémonies leur donnent aussi l'occasion de se revoir, d'évoquer des souvenirs, de pratiquer une forme indispensable de sociabilité. Mais le monde des anciens combattants comporte deux faiblesses. Les associations sont à la fois rivales et complémentaires. Entre elles, les divergences ne manquent pas. Il arrive que les querelles d'hier brouillent les relations d'aujourd'hui. Et puis, les anciens combattants sont de moins en moins nombreux. Le dernier «poilu» est mort en 2008. Telle ou telle association a choisi d'accepter l'adhésion des conjoints et des descendants, comme si l'on pouvait ainsi combler les vides que le temps a creusés. Il n'empêche que les anciens combattants sont les principaux acteurs des cérémonies commémoratives. Leurs drapeaux, les

uniformes qu'ils revêtent pour l'occasion, les décorations qu'ils portent, voilà autant de signes qui montrent aux plus jeunes ce qu'ont été les exploits de leurs aînés. Leur présence est indispensable et souligne que les événements qu'on commémore ont été vécus par des hommes et des femmes, non pas par des personnages virtuels. On peut regretter, pourtant, que bon nombre d'entre eux ne viennent plus assister aux cérémonies, soit que la lassitude exerce ses effets, soit que les incapacités physiques les retiennent à leur domicile.

Au cours des auditions, la commission n'a pas cessé d'entendre l'appel aux jeunes. Il faut, répète-t-on, que les jeunes comprennent la signification des commémorations, qu'ils participent activement aux cérémonies, qu'ils confortent l'avenir de la mémoire nationale. Qu'entend-on par l'expression «les jeunes»? Ils ont moins de 25 ans. Ils sont encore collégiens, lycéens ou étudiants. Et les autres catégories de la population? Que dire de ces adultes qui ont fondé une famille, qui n'ont pas connu les épreuves de la guerre, qui n'ont pas été astreints au service militaire? Ils sont tout autant absents des cérémonies que les plus jeunes. Tout au plus manifestent-ils leur présence, si leurs propres enfants ont été contraints à participer ou, plus simplement, invités aux cérémonies. Une fois de plus, il faut souligner que la population française a changé, que les cérémonies du 11 novembre ou du 8 mai exigent que l'on se sente concerné. Voilà le public qu'il faut toucher. Dans toutes les communes, petites ou grandes, les commémorations doivent reposer sur des valeurs et des rituels qui sont signifiants autant que compréhensibles.

Il y a les valeurs républicaines, comme la liberté, l'égalité, la fraternité, la démocratie. S'ajoutent les valeurs patriotiques, comme l'héroïsme, le sacrifice, l'engagement, l'indépendance nationale, le devoir d'obéissance et le devoir de désobéissance, la défense de la paix. Enfin, n'oublions pas les valeurs sociales, comme la réconciliation, la réhabilitation des victimes innocentes, le respect, la citoyenneté, les droits de l'homme en général. Ces valeurs sont complémentaires, même si toutes ne reçoivent pas le même écho. Il est, malgré tout, nécessaire de fixer une échelle des valeurs, avant

même de chercher à renouveler les rituels. Toute commémoration doit comporter «des leçons», qu'il convient de ne pas asséner avec des certitudes inébranlables et une insupportable lourdeur. Les nuances, les questionnements intelligents convainquent davantage. Les grands et beaux discours, parsemés de phrases creuses et d'expressions usées jusqu'à la corde, ne rendent pas service. C'est le moins qu'on puisse dire.

Une autre difficulté surgit. Les prescripteurs ne marchent pas du même pas. Les historiens tiennent une place primordiale. Ils sont soucieux de respecter leur déontologie. Les règles de la recherche historique sont exigeantes et ne supportent pas les déformations ni les à - peu -près. Les historiens scrutent inlassablement le contenu des commémorations, dénoncent les dévoiements, réclament avec force que les cérémonies soient intimement liées aux faits. Les survivants, eux, veulent que leurs souffrances soient évoquées, presque sanctifiées, qu'elles soient métamorphosées en récits épiques. Les politiques résistent, tant bien que mal, aux pressions de leurs concitoyens, qui sont aussi leurs électeurs. Ils tâchent de défendre l'intérêt général et de maintenir la paix publique. Ces catégories de la population doivent parvenir à un *modus vivendi* pour construire des rituels qui donnent satisfaction au plus grand nombre. C'est une tâche malaisée.

LES CÉRÉMONIES TRADITIONNELLES

La commission estime que les cérémonies proprement dites, celles qui ont lieu le jour fixé par la loi, doivent être distinctes de la transmission mémorielle. L'hommage que les pouvoirs publics rendent aux morts, la minute de silence, le dépôt des gerbes marqueront longtemps encore les commémorations officielles. La participation d'une classe de CM2 ou de quelques enfants n'est pas inutile. On peut regretter, toutefois, que le nombre des gerbes déposées au pied du monument aux morts soit trop élevé, ce qui contribue à lasser les spectateurs. Les élus devraient être obligatoirement présents. Inévitablement, les militaires, dont la présence se fait de plus en plus rare, ne défileront plus, ce qui,

n'en doutons pas, chagrinerait bien des Français et les militaires eux-mêmes soucieux de renforcer le lien entre l'armée et la nation. Lorsque cela est possible, la lecture des «morts pour la France», des noms qui figurent sur les monuments aux morts, des lettres écrites par des combattants ou des déportés donnerait une tonalité particulière, certainement émouvante, à cette réunion. La commission s'interroge sur une autre possibilité. Ne pourrait-on pas demander à un historien de replacer, en une dizaine de minutes, l'événement dans l'histoire de la France et de l'Europe ? Ne serait-ce pas l'occasion d'élargir la commémoration aux dimensions de l'Union européenne ?

En revanche, les discours, trop souvent verbeux ou belliqueux, abstraits, avec des mots et des expressions incompris par les jeunes, doivent être limités au strict minimum. Les harmonies municipales ont un rôle à tenir. La musique, qu'elle soit militaire ou non, donne de l'éclat à des cérémonies. Elle accompagnera les chants, comme la Marseillaise, le chant des Marais ou le chant des Partisans. En dehors des cérémonies auxquelles assisteront les plus hautes autorités de l'Etat, il est peu vraisemblable que l'on puisse profondément transformer celles qu'organisent nos villes, petites, moyennes ou grandes, et nos villages.

LA TRANSMISSION DE LA MÉMOIRE

Il faut déconnecter les cérémonies traditionnelles et la transmission de la mémoire. C'est une nécessité qu'impose le calendrier. Le 11 novembre, le 8 mai, le 14 juillet sont des jours fériés et chômés. Les élèves de tous les établissements d'enseignement bénéficient d'un congé ou sont déjà en vacances. Leurs parents, on l'a dit, préfèrent partir en week-end ou flâner chez eux. Impossible de mettre sur pied, le jour même, des activités scolaires ou des activités sociales qui seraient suivies par le plus grand nombre. Et pourtant, il faut faire comprendre ce que signifient ces commémorations, donc assurer la transmission de la mémoire.

En ce domaine, les médias, c'est-à-dire le cinéma, la télévision, la presse écrite, la radio, occupent une place de premier rang. Bon nombre des personnalités que la commission a auditionnées attendent d'eux des miracles. Les médias devraient, disent-elles, se mettre au service de la nation, diffuser des informations, fréquentes et nourries, sur les grands événements que l'on commémore, former et informer l'opinion, répondre aux demandes qui leur sont adressées. La commission a interrogé des journalistes. Les réponses qu'elle a recueillies ne correspondent guère aux attentes.

Chacun sait que la presse, quel que soit le support qu'elle utilise, croule sous la masse des nouvelles. Il lui appartient de faire le tri et de hiérarchiser la présentation. C'est son rôle principal. Les journalistes le savent. Ils savent aussi qu'entre les médias la concurrence est rude, pour ne pas dire sauvage. Il est vital de capter l'attention des lecteurs, des auditeurs ou des téléspectateurs, puisque du succès dépend la survie commerciale et financière du journal, de la station ou de la chaîne. L'objectif est, dans ces conditions, d'être le premier, de publier «le scoop». L'un des journalistes invités assure qu'il s'agit de «célébrer Noël en septembre», ou mai 68 en mars. La priorité absolue, c'est d'être en avance.

La deuxième exigence touche au contenu de l'information. Un journaliste américain soutenait jadis que «un chien qui mord un homme, ce n'est pas une nouvelle, mais un homme qui mord un chien, c'est une nouvelle.» Les médias n'ont pas changé d'attitude depuis cette lointaine époque. Ils réclament des informations originales, qui puissent frapper l'imagination, au moins retenir l'attention, qui tranchent sur la grisaille des informations quotidiennes et surprennent l'opinion publique. Si la commémoration d'aujourd'hui ressemble trait pour trait à celle d'hier, elle passera inaperçue ou bien sera reléguée au fond d'une rubrique. La preuve en est fournie par le traitement de la commémoration du 6 juin. Bien que le débarquement allié en Normandie ait été un événement militaire de grande importance, les médias français ne l'évoquent

pas, sauf s'il est célébré de manière extraordinaire. Ce fut le cas en 2004, qui correspondait au 60^{ème} anniversaire. Ce fut encore le cas en 2008, lorsque le chef de l'Etat est allé à Ouistreham pour commémorer le 8 mai, ce qui revient à relier le débarquement et la fin du conflit en Europe. En revanche, les médias sont silencieux sur les commémorations qui rappellent l'histoire coloniale de la France, que ce soit le 5 décembre, le 8 juin ou le 25 septembre. Ils sont plus prolixes lorsqu'il s'agit de «faire acte de repentance». Les médias font des choix qui nous semblent parfois fort contestables, mais ce sont leurs choix qui répondent à leur place dans la société.

A vrai dire, on n'obtiendra rien de la presse, si l'on ne met pas en avant un événement hors du commun, une nouvelle spectaculaire, une cérémonie originale. On est ici dans le domaine du *storytelling*, de la communication qui, à l'exemple des langues d'Esopo, peut donner le pire ou le meilleur. Il ne sert à rien d'imposer, dans le cahier des charges des médias publics, des contraintes qui apparaîtront pour ce qu'elles sont et surtout n'atteindront pas l'objectif que l'on poursuit. L'Etat, les collectivités territoriales, les associations d'anciens combattants doivent entrer de plain pied dans la modernité. Il leur revient de proposer de bons sujets au bon moment, de préparer avec soin, longtemps à l'avance, la commémoration qu'ils entendent promouvoir, de constituer de solides dossiers de presse et de faire jouer la concurrence entre les médias. Les uns et les autres sont tenus de mettre en scène un spectacle, même si le terme peut choquer. C'est l'une des exigences de notre société et de notre temps. Il faut qu'ils fassent preuve d'imagination, qu'ils se dotent d'efficaces services de communication, qu'ils entretiennent des relations, étroites et suivies, avec les milieux de la presse. L'Etat le sait depuis longtemps. Les associations d'anciens combattants l'ignorent trop souvent. Beaucoup de collectivités territoriales n'en sont pas conscientes ou ne disposent pas des moyens nécessaires.

L'école - au sens large du mot, c'est-à-dire l'école élémentaire, les collèges, les lycées, les universités - est aussi souvent citée que les médias. Aussi souvent critiquée pour ne pas être à la hauteur de

sa mission, pour ne pas assurer la transmission de la mémoire. Et les critiques de mettre en avant l'insuffisance des manuels scolaires, particulièrement les manuels d'histoire, d'accuser les enseignants d'ignorance, de désintérêt, voire de sabotage.

Ces critiques sont le plus souvent injustes. Les manuels d'histoire de 2008, il est vrai, sont squelettiques, si on les compare avec les manuels d'histoire d'il y a 60 ou 70 ans ou même d'il y a 30 ans. Mais ils sont souvent plus équilibrés dans leur présentation des faits et dans leurs commentaires des documents. D'ailleurs, tout enseignant utilise à sa manière le manuel que détiennent ses élèves. Il faut aussi tenir compte des réalités pédagogiques. Le ministère de l'Education nationale attire, chaque année, l'attention des enseignants sur plusieurs dizaines de journées commémoratives ou thématiques. Sur le plan des actions pédagogiques, les commémorations dites classiques tombent en désuétude au profit des nouvelles, comme la journée de l'esclavage. Les unes et les autres ne coïncident pas nécessairement avec le déroulement du programme d'histoire, de littérature ou d'éducation civique. Elles sont ajoutées, comme si elles tombaient du ciel. Il y a plus étonnant encore. Un accident se produit-il sur un passage à niveau ? Les enseignants sont chargés de mettre en garde leurs élèves sur le danger qu'ils courent en traversant les voies ferrées. Un chien a-t-il attaqué à un enfant ? Les enseignants devront parler en classe des chiens dangereux. L'Education nationale prend désormais en charge les problèmes, tous les problèmes de la société. Elle doit à la fois instruire et éduquer, remplacer les familles, tenir compte des préoccupations sociales. Une tâche immense, pour laquelle elle n'est pas préparée et ne dispose pas toujours des moyens nécessaires.

Il n'empêche que l'école fait déjà beaucoup, et beaucoup plus que l'opinion ne le croit. Elle peut s'appuyer sur la DMPA, sur les délégués mémoire de l'ONAC, sur l'Ecpad (Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense). Ces trois organismes fournissent des documents écrits, des mises au point, des images qui aident les enseignants. Peut-être serait-il

bon qu'ils se fassent encore mieux connaître, qu'ils utilisent davantage le courrier électronique, que leur site soit plus vivant et plus interactif. Les Centres régionaux de documentation pédagogique et les archives départementales peuvent, eux aussi, apporter un précieux concours.

Voici un exemple de cette coopération. En mai 2008, la revue mensuelle de la DMPA, *Les chemins de la mémoire*, publie une étude sur les travaux pédagogiques qui touchent à la mémoire des conflits contemporains. Elle suggère des recherches, au niveau local, sur les combattants de la Grande Guerre. Une enquête sur les «morts pour la France» du monument aux morts, sur les plaques commémoratives de la commune, sur les nécropoles militaires, sur les lettres des «poilus», sur la littérature que le conflit a inspirée, sur les mouvements artistiques qui l'ont suivi, sur les bouleversements scientifiques et techniques qui l'ont accompagné, voilà autant de suggestions qui intéresseront les historiens, les géographes, les littéraires, les physiciens et les chimistes, les biologistes et les plasticiens. Ces suggestions sont particulièrement bienvenues. Elles pourraient, elles devraient inspirer les collectivités territoriales à la recherche d'idées nouvelles.

On peut ajouter des concours, sur le modèle du concours national de la Résistance et de la déportation organisé par le ministère de l'Education nationale avec la collaboration de la DMPA et des fondations de la Résistance et de la Déportation, des lectures, des projets d'établissement. Il est indispensable que les élèves des IUFM (Instituts universitaires de formation des maîtres, aujourd'hui inclus dans le système universitaire) soient formés à l'enseignement des dates les plus déterminantes de notre calendrier commémoratif. Les richesses locales doivent être mises en valeur. Dans toutes les régions de France, il est possible de conduire les élèves jusqu'à des lieux de mémoire, que ce soient des champs de bataille, des bâtiments historiques, des musées. Sur place, l'enseignant donnera une très vivante leçon d'histoire. Il fera humer à ses élèves l'air du passé, de leur passé. Il est possible également de solliciter le concours des survivants, des témoins et des acteurs des événements que l'on évoque, à condition

que le témoignage soit de bonne qualité et qu'il ne déforme pas la réalité historique. Visites et témoignages ont l'avantage de rattacher le local au national ou à l'international, de donner une vision concrète de ce qui s'est passé, tout près ou très loin (dans le temps comme dans l'espace), donc de nourrir les jeunes esprits.

Toutes les initiatives sont acceptables, si elles contribuent à éveiller l'enfant ou l'adolescent, si elles lui font comprendre la signification tout autant que l'importance de la commémoration. Les suggestions de la commission correspondent à des pratiques que des enseignants suivent depuis longtemps. Il faudrait les généraliser. Pour cela, le rôle des pouvoirs publics est déterminant, tout autant que celui des associations d'anciens combattants. A eux de faire passer le message, peut-être de provoquer le déclic, de trouver les financements indispensables, d'accepter que la transmission de la mémoire ne coïncide pas, jour pour jour, avec la commémoration. Si une classe de troisième ou de première s'emploie en octobre ou en décembre à réfléchir sur l'armistice du 11 novembre, ce n'est pas grave. Cela vaut beaucoup mieux que si les élèves ne font rien.

A ces pratiques qui devraient être devenir courantes, on peut ajouter des lectures de textes avec des commentaires, des chants, du théâtre, de nouveaux modes d'expression comme le slam - tout ce qui peut retenir l'attention des jeunes esprits avec les moyens d'expression qui sont les leurs. Les TPE peuvent porter, en classe de première, sur une commémoration, comme les projets d'établissement. Pourquoi les communes ne mettent-elles pas sur pied des concours par Internet avec pour le vainqueur un prix qui serait remis officiellement, devant les caméras de la télévision ?

Une initiative particulièrement positive mériterait d'être encore amplifiée. Chaque soir, à 18 heures 30, la flamme qui brûle sous l'Arc de Triomphe en mémoire du soldat inconnu est ravivée. Des classes entières y sont conduites par leurs maîtres. Après le ravivage, les participants chantent la Marseillaise et le chant du Départ. Cette cérémonie marque profondément tous ceux, quel que soit leur âge, qui y participent. La commission exprime la conviction que le ravivage de la flamme contribue très efficacement

à la politique de la mémoire. Il faut rendre cette cérémonie accessible au plus grand nombre. Le déplacement jusqu'à l'Arc de Triomphe est évidemment plus facile pour les établissements parisiens ou proches de la capitale, mais des établissements de province sont également partie prenante. Les responsables politiques ont pour devoir de faire connaître cet hommage au soldat inconnu et d'y participer aussi souvent que possible.

En résumé, ces pratiques - la liste n'est pas exhaustive - visent à rapprocher ce qui est lointain, à donner aux participants un sentiment d'appropriation, à faire mieux comprendre la signification de la commémoration. A condition, bien entendu, que les commémorations ne soient pas trop nombreuses. La commission propose que chaque classe prépare chaque année une commémoration. Si la fréquence semble excessive, on peut limiter la préparation à l'une des classes de l'établissement. Il suffit que, dans tous les établissements, la journée commémorative (rappelons qu'il n'est nullement nécessaire qu'elle coïncide avec la date précise de la commémoration) fasse l'objet d'une préparation attentive, qu'elle se déroule devant un public composé principalement des élèves et de leurs parents, que les travaux qu'elle a suscités soient exposés.

C'est là qu'il faut situer le tourisme de mémoire. Bien entendu, les enfants et les adolescents ne sont pas les seuls qui puissent en tirer parti. A tous et à toutes, il apporte beaucoup. La visite des lieux, la réflexion sur les lieux revigorent les commémorations. Ce qui vaut pour les jeunes esprits vaut aussi pour les moins jeunes. Qui n'a pas été ému en entrant dans un camp de concentration, dans une clairière où des patriotes ont été fusillés, dans une rue où un homme célèbre a été assassiné ? La visite du village de Vauquois, un village martyr dont il ne reste rien, de Verdun et de son ossuaire, d'Oradour-sur-Glane, pour ne prendre que quelques exemples, vaut autant qu'une très bonne leçon d'histoire. Des élèves de toutes les générations sont allés dans la vallée de la Loire pour y découvrir la splendeur des châteaux et mieux saisir la richesse intellectuelle et architecturale de la Renaissance. Les voyages à Auschwitz et Birkenau se sont multipliés au cours des

dernières années. Ils doivent, cela va de soi, être précédés par une préparation à la fois psychologique et historique. Leurs effets, on le constate aisément, sont extrêmement positifs pour faire comprendre ce que fut la shoah et, au-delà, l'idéologie raciste. Autre exemple : nous avons souligné, plus haut, l'intelligente et efficace activité de l'association Normandie-Mémoire qui reçoit en Normandie une foule d'étrangers et de Français. Au moins dans cette région de France, la mémoire du débarquement du 6 juin 1944 reste vive, proche et instructive.

L'Etat doit développer le tourisme de mémoire. Ce qui suppose une action commune qui serait menée par les responsables du Tourisme, de l'Education nationale, de la Défense et des Affaires étrangères. La France, qui occupe la première place dans le monde pour l'accueil des touristes, renforcerait encore son potentiel, donnerait une autre dimension à l'attention qu'elle prête à son passé et ferait naître chez beaucoup de jeunes la passion de l'histoire et l'intérêt pour les commémorations. Sans aucun doute, les finances nationales et régionales y trouveraient leur compte. Ce serait aussi pour les communes, petites et grandes, l'occasion de prendre des initiatives, de valoriser leur patrimoine, de ne pas tout attendre de l'Etat central. Les citoyens s'approprieraient mieux encore les commémorations. Il n'est pas de département, métropolitain ou d'outre-mer, voire de commune, qui ne puisse mettre en valeur un site, un événement localisé dans l'espace, un lieu qui mérite d'être visité pour illustrer l'histoire de la nation. Le tourisme de mémoire est un élément capital qui entre dans l'élaboration de la politique de la mémoire. Il mérite qu'on l'analyse, qu'on le développe, qu'on lui donne une place primordiale.

Communes et autres collectivités territoriales se sont déjà engagées dans une voie nouvelle. Elles unissent leurs activités culturelles pour accompagner la commémoration. Si elles disposent d'un théâtre, d'un musée, d'une bibliothèque, d'un conservatoire, sans oublier les associations qui contribuent à l'animation de la vie culturelle, elles ont aussi la possibilité de mettre sur pied des manifestations conjointes. Ces événements peuvent prendre des formes diverses. L'essentiel est qu'elles servent à rappeler, sinon à

enseigner la signification profonde de la commémoration, l'importance de l'événement que l'on commémore et sa place dans la mémoire nationale. Somme toute, au sein des conseils municipaux, le maire - adjoint délégué aux Anciens combattants doit travailler en symbiose avec son collègue délégué à la culture et son collègue délégué à l'enseignement - si, du moins, ces fonctions sont attribuées à des responsables différents. Une dernière suggestion : les nouveaux citoyens, ceux qui viennent d'acquérir la nationalité française, pourraient être accueillis en mairie en même temps que serait commémorée l'une des grandes dates de notre histoire.

La commission voudrait, au terme de ses travaux, adresser deux propositions aux autorités chargées de définir et d'appliquer la politique de la mémoire nationale. Les pouvoirs publics sont tenus de définir une politique qui vaut pour l'ensemble de la nation. Il ne leur appartient pas de décider du contenu de l'histoire. Des incidents récents ont montré qu'il y a là un danger à éviter. Aucune assemblée politique ne doit tomber dans le piège. L'histoire est une discipline qui repose sur des règles rigoureuses. Elle exige l'indépendance. Elle ne peut pas être ballottée au gré des idéologies ou, plus simplement, des inclinations politiques. Elle sert à éclairer. On ne s'en sert pas.

Mais la mémoire, qui ne correspond pas exactement avec l'histoire, relève du politique. Les commémorations sont décidées par la loi ou par décret. Les responsables politiques ont pour devoir de résister, de toutes leurs forces, aux pressions, même si, dans un régime démocratique, la position est difficile à tenir. Il n'est pas sain qu'en l'espace d'une demi - décennie, le nombre des commémorations ait doublé. Il n'est pas admissible que la nation cède aux intérêts communautaristes et que l'on multiplie les journées de « repentance » pour satisfaire un groupe de victimes, car ce serait affaiblir la conscience nationale, susciter d'autres demandes et diluer la portée des commémorations. Il faut combattre l'inflation commémorative, même si cela coûte quelques voix aux candidats à des fonctions électives.

Pour mener à bien cette politique de la mémoire, la commission avance une deuxième proposition. A l'Assemblée nationale et dans d'autres lieux, des commissions ont travaillé sur des sujets identiques ou comparables aux sujets que notre commission a traités. Des contacts ont permis de savoir ce que chacun faisait. C'est évidemment la preuve que le thème prend aujourd'hui une importance fondamentale, que la France est engagée dans une réflexion que réclame la société. Le mieux serait de ne pas disperser les efforts, sous peine de les rendre inefficaces et peut-être inutiles.

Ce serait une bonne idée de créer une structure qui aurait pour mission de rassembler les données, les propositions, les réalisations, qui apporterait son concours sous forme de conseils. Elle ne serait pas destinée à prendre la place de la DMPA ou du Haut conseil de la mémoire combattante. Composée pour l'essentiel d'universitaires, elle veillerait au contenu des commémorations et conseillerait les collectivités territoriales. En un mot, elle assurerait le suivi des recommandations de la commission de réflexion.

Nous estimons que les commémorations nationales méritent mieux qu'un intérêt passager. Elles ne reflètent pas seulement notre passé. Elles doivent faire l'objet d'une attention constante et d'une modernisation continue. Elles affectent notre culture, notre mémoire collective, en un mot notre avenir.

